

**1 Contre les coupes dans les prestations à la population et la dégradation des services municipaux (groupe 31)**

**Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 4 362 374 F des dépenses du groupe de comptes 31 (biens, services et marchandises) par rapport à l'exercice précédent.**

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 4 362 374 F des dépenses du groupe de comptes 31 (biens, services et marchandises) par rapport à l'exercice précédent, soit soumise à la votation populaire.

Les étrangères et étrangers domicilié-e-s en Ville de Genève et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum.

| NOM (majuscules) | Prénom (usuel) | Date de naissance<br>JJ / MM / AA | Canton<br>d'origine ou<br>nationalité | Domicile<br>(adresse complète: rue, numéro, code postal et localité) | Signature |
|------------------|----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 2                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 3                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 4                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 5                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

**2 Contre les coupes dans les prestations sociales, la culture et le tissu associatif (subventions – groupe 36)**

**Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 3 195 714 F des dépenses du groupe de comptes 36 (subventions accordées) par rapport à l'exercice précédent.**

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 3 195 714 F des dépenses du groupe de comptes 36 (subventions accordées) par rapport à l'exercice précédent, soit soumise à la votation populaire.

Les étrangères et étrangers domicilié-e-s en Ville de Genève et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum.

| NOM (majuscules) | Prénom (usuel) | Date de naissance<br>JJ / MM / AA | Canton<br>d'origine ou<br>nationalité | Domicile<br>(adresse complète: rue, numéro, code postal et localité) | Signature |
|------------------|----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 2                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 3                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 4                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |
| 5                |                |                                   |                                       |                                                                      |           |

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

**À renvoyer au plus vite (même incomplet), dernier délai le 8 février 2016 à :**

**LA CULTURE LUTTE c/o Action Intermittents - Case Postale 41 - 1211 Genève 7  
laculturelutte.ch**

# LA CULTURE LUTTE

**Mouvement des artistes  
et acteurs culturels à Genève**

**La culture à Genève est aujourd'hui attaquée de toutes parts. Après les coupes annoncées par le Canton, la majorité du Conseil municipal de la Ville de Genève a imposé des coupes à hauteur de 2,5 millions de francs pour nos secteurs d'activités, alors que le budget présenté par le Conseil administratif était excédentaire de 8,2 millions de francs.**

**Ces coupes n'avaient donc pas lieu d'être et pourtant elles représentent:**

- **2% à toutes les structures subventionnées (groupe 36);**
- **10% dans les fonds généraux destinés à la création artistique et au soutien des artistes et compagnies indépendantes (groupe 36);**
- **2,5% dans les prestations culturelles et sociales offertes à la population (groupe 31).**

Elles interviennent alors que le secteur culturel est déjà fragilisé par un alourdissement des procédures administratives et de nouvelles dispositions légales cantonales contraignantes (Loi sur la culture, Loi sur la répartition des tâches, Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement).

Ces coupes ont été décidées sans consultation des milieux concernés et sans réflexion sur leurs réels impacts.

Les répercussions sur l'offre culturelle et le rayonnement de notre ville seront lourdes à court et long termes.

Ce sont non seulement des institutions, des associations, des emplois (artistes, créateurs, personnel technique et administratif, artisans, etc.), et des lieux de travail qui sont en danger, mais plus largement la place de la culture dans notre société.

**LA CULTURE, DANS TOUTE SA DIVERSITÉ, EST UNE FORCE VITALE ET DYNAMIQUE  
POUR NOTRE CITÉ**

**Nous invitons les électeurs et électrices de la Ville de Genève à signer les deux référendums pour dire:**

**NON à la destruction des moyens de création;**

**NON à la diminution des événements culturels;**

**NON à la restriction de l'accès à la culture pour les citoyennes et citoyens;**

**NON à l'affaiblissement des secteurs social et culturel, et de la fonction publique.**

**Signez et faites signer les référendums aujourd'hui, afin de garantir un paysage culturel diversifié, des moyens de créations adaptés, des événements culturels de qualité, et surtout une culture accessible à toutes et à tous.**

**NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN POUR DES INSTITUTIONS CULTURELLES FORTES,  
UN SOUTIEN À LA CRÉATION, UNE CULTURE ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS!**

Action Intermittents, AdUdA (Association des Utilisateurs de l'Alhambra), Anne Duperron, Ariane Arlotti, Association de Soutien à la Musique Vivante (A.S.M.V), Association Headfun, Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), Association pour la Danse Contemporaine (ADC), Association Urbanarchy, Aurélie Mertena, Aurelien Patouillard, Cie Estuaire - danse et sculpture en mouvement, Cie\_avec, Comédie de Genève, Compagnie de nuit comme de jour, Contrechamps, Ekjektio, Emilien Davaud, FAK - Fédération des artistes de Kugler, Fanfareduloup Orchestra, Festival Archipel, Festival Black Movie, Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), Festival international du film oriental de Genève (FIFOG), Festival Tous Écrans, Festival Voix de Fête, Filmar en America Latina, Fonction:Cinéma, Forum Romand de la production cinématographique, L'Usine, La Bâtie-Festival de Genève, La Fête de la Danse - Genève, Le Galpon - Maison pour le travail des arts de la scène, Le Vélodrome - centre artistique et artisanal autogéré, Les Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM), Les Rencontres Professionnelles de danses, Lino Eden, Llum Teatre, Olga Baillif, Piano Nobile, Post Tenebras Rock (PTR), Saint-Gervais Genève Le Théâtre, Sonia Rickli, Studio d'Action Théâtrale, Swiss Electronic Music, Théâtre Am Stram Gram, Théâtre de Carouge, Théâtre de l'Orangerie, Théâtre de la Parfumerie, Théâtre de Poche, Théâtre des Marionnettes de Genève, Théâtre du Loup, Théâtre Pitoëff, Tom Tirabosco, Utopiana, UTR / Union des Théâtres Romands, Valérie Muller,... (Liste non exhaustive)

**laculturelutte.ch**

**Mouvement des artistes et acteurs culturels à Genève**